

COMPTE D'AIDE À LA SUBSTITUTION D'ÉNERGIES PLUS POLLUANTES (CASEP)

1 RECONDUCTION DU CASEP POUR 2019-2020

1 Dans sa décision D-2017-094, la Régie de l'énergie (la « Régie ») a reconduit et approuvé pour
2 l'année financière 2017-2018, un montant de 1 M\$ pour le CASEP.

3 Dans cette même décision, la Régie a ordonné à Énergir de tenir une séance de travail pour
4 traiter du fonctionnement du CASEP et de son avenir. Cette séance de travail devait notamment
5 traiter de plusieurs enjeux soulevés par la Régie et certains intervenants, notamment l'évolution
6 du nombre de participants, le solde du fonds CASEP ainsi que la croissance des ratios des aides
7 octroyés¹.

8 Le 21 février 2018, Énergir a tenu à ses bureaux une rencontre technique regroupant la Régie
9 ainsi que plusieurs intervenants. Au cours de cette rencontre, une présentation comportant des
10 analyses détaillées de l'utilisation du fonds CASEP a été faite.

11 La rencontre technique a permis à Énergir de présenter à la Régie et aux intervenants présents
12 la proposition envisagée en regard du CASEP pour la Cause tarifaire 2018-2019 :

- 13 • le programme CASEP demeure pertinent puisque tous les marchés ont des potentiels de
14 conversion mazout importants;
- 15 • des pourparlers sont en cours avec Transition énergétique Québec (TEQ) pour discuter
16 de leur offre de programme dans le cadre du Plan directeur. La conversion d'énergies à
17 des sources moins polluantes sera certainement un des outils du Plan directeur pour
18 réaliser des économies de gaz à effet de serre (GES). TEQ prévoit déposer son Plan
19 directeur au printemps 2018. D'ici ce dépôt et le moment où le Plan directeur sera public,
20 Énergir ne peut présumer du contenu du Plan directeur à l'égard des programmes de
21 conversion;

¹ D-2017-094, paragr. 401 et 407.

- 1 • Énergir propose de reconduire tel quel le CASEP puisqu'il subsiste pour l'année 2019 un
2 contexte d'incertitude au niveau des programmes de conversion potentiels que TEQ
3 pourrait développer; et
- 4 • Énergir propose de se pencher sur de nouvelles modalités du programme CASEP une
5 fois que les orientations du Plan directeur auront été adoptées.

6 Conséquemment, il a été jugé raisonnable par les participants à la rencontre qu'Énergir demande
7 la reconduction pour l'année financière 2018-2019 d'un budget de 1 M\$ pour le compte du
8 CASEP.

9 Dans sa décision D-2018-158, la Régie a approuvé l'inclusion d'un montant de 1 M\$ pour le
10 CASEP considérant le contexte de transition découlant du dépôt du Plan directeur.

11 Pour les mêmes raisons que celles présentées dans la Cause tarifaire 2018-2019, Énergir
12 propose d'inclure un montant de 1 M\$ à son coût de service 2019-2020.

13 **Énergir demande à la Régie d'approuver un montant de 1 000 000 \$ pour le CASEP dans**
14 **le coût de service 2019-2020 qui servira à alimenter le compte de frais reportés du CASEP.**

15 Énergir poursuit la même démarche et observe les mêmes règles d'attribution du CASEP que par
16 le passé, c'est-à-dire qu'elle vise :

- 17 ▶ la densification du réseau par l'ajout de clients Résidentiel. L'énergie déplacée sera
18 principalement du mazout n° 2;
- 19 ▶ la densification du réseau par l'ajout de clients CII (commerciaux, institutionnels et petits
20 industriels) sur les extensions récentes de réseau. L'énergie déplacée sera principalement
21 du mazout n° 2; et
- 22 ▶ la réalisation de mini-extensions de réseau. L'énergie déplacée sera principalement du
23 mazout n° 2.

2 RAPPORT AU 28 FÉVRIER 2019

1 Énergir a débuté l'exercice 2018-2019 avec un solde, au 1^{er} octobre 2018, de 843 318 \$, auquel
 2 s'est ajouté le montant autorisé de 1 000 000 \$ dans le cadre de la Cause tarifaire 2018-2019
 3 ainsi que les intérêts prévus au 30 septembre 2019 au montant de 62 807 \$, ce qui totalisait une
 4 enveloppe disponible pour 2018-2019 de 1 906 125 \$, comme présenté au tableau I.

Tableau I
Sommes disponibles

Solde CASEP au 1 ^{er} octobre 2018	843 318 \$
Montant autorisé pour 2018-2019	1 000 000 \$
Intérêts prévus pour 2018-2019	62 807 \$
Somme disponible 2018-2019	1 906 125 \$
Somme utilisée au 28 février 2019	674 825 \$
Solde résiduel au 28 février 2019	1 231 300 \$
Somme en processus de vente prévue être versée du 1 ^{er} mars au 30 septembre 2019 :	634 294 \$
<ul style="list-style-type: none"> - engagée en 2018 - engagée au 28 février 2019 - prévue de mars 2019 à septembre 2019 	193 613 \$ 64 070 \$ 376 611 \$
Solde prévu au 30 septembre 2019	597 006 \$
Montant du programme pour 2019-2020	1 000 000 \$
Somme disponible 2019-2020	1 597 006 \$

5 Le tableau II présente les résultats au 28 février 2019. On y voit que les sommes versées s'élèvent
 6 à 674 825 \$. Cela représente 299 clients, pour un volume de 1 469 361 m³ (équivalant à
 7 1 536 790 litres de mazout n° 2), permettant de déplacer 1 427 tonnes eq CO₂.

Tableau II
CASEP 2018-2019
Résultats au 28 février 2019

	NOMBRE DE CLIENTS	VOLUME GAZ NATUREL <i>(m³ éq)</i>	CASEP <i>(\$)</i>	RATIO <i>(\$/m³ éq)</i>
Réalisés				
Densification - Résidentiel	213	629 770	369 650	58,70
Commercial	86	839 591	305 175	36,35
Total	299	1 469 361	674 825	45,93

3 PRÉVISION DE L'UTILISATION DU CASEP POUR LE RESTE DE L'ANNÉE 2018-2019

1 Afin d'établir la prévision 2019-2020, Énergir a, dans un premier temps, considéré les dossiers
2 présentement en processus de vente (ventes signées) qui devraient se traduire par des montants
3 versés du 1^{er} mars au 30 septembre 2019, lesquels totalisent 634 294 \$, comme présenté au
4 tableau III. Cette prévision provient de ventes engagées en 2018 pour 193 613 \$, de ventes
5 engagées jusqu'au 28 février 2019 pour 64 070 \$ ainsi que de ventes prévues d'ici la fin de
6 l'année 2019 pour 376 611 \$. Ces projets représentent 289 clients, pour un volume de
7 1 296 601 m³ (équivalant à 1 370 465 litres de mazout n° 2), permettant de déplacer 1 298 tonnes
8 eq CO₂.

Tableau III
Prévisions de mars à septembre 2019

GROUPE DE CLIENTS	NOMBRE DE CLIENTS	VOLUME (m³)	CASEP (\$)	RATIO (¢/m³)
Processus ventes				
Densification - Résidentiel	142	434 528	319 336	73,49
Commercial	147	862 073	314 958	36,53
Total Processus ventes	289	1 296 601	634 294	48,92

1 Une fois les dossiers en processus de vente considérés et la prévision pour le reste de l'année,
2 il resterait un solde prévu au 30 septembre 2019 de 597 006 \$ pour de nouveaux projets, comme
3 présenté au tableau I.

4 PRÉVISION DE L'UTILISATION DU CASEP POUR L'ANNÉE 2019-2020

4 En additionnant le solde prévu au 30 septembre 2019 de 597 006 \$ et la reconduction du
5 programme de 1 000 000 \$ pour 2019-2020, le montant disponible pour 2019-2020 est de
6 1 597 006 \$. De ce nombre, Énergir prévoit verser 899 486 \$ provenant de ventes signées en
7 2019 et 422 752 \$ provenant de ventes signées en 2020, et ce, pour un total de 1 322 237 \$, tel
8 que présenté au tableau IV.

9 Énergir prévoit utiliser ce montant pour l'addition de nouveaux projets totalisant 588 clients,
10 représentant un volume de 2 805 224 m³ (équivalant à 2 910 646 litres de mazout n° 2),
11 permettant de déplacer 2 660 tonnes eq CO₂.

12 Au 30 septembre 2020, Énergir prévoit donc avoir un solde de 319 232 \$, incluant des intérêts
13 sur le solde de l'année précédente de 44 463 \$ (1 597 006 \$ - 1 322 237 \$ + 44 463 \$).

Tableau IV
Prévisions 2019-2020

GROUPE DE CLIENTS	NOMBRE DE CLIENTS	VOLUME (m³)	CASEP (\$)	RATIO (¢/m³)
Nouveaux projets				
Densification - Résidentiel	325	946 827	644 972	68,12
Commercial	263	1 858 397	677 265	36,44
Total Nouveaux projets	588	2 805 224	1 322 237	47,13

5 SUIVI DE LA DÉCISION D-2018-158

1 Dans sa décision D-2018-158, la Régie demandait :

2 « [439] La Régie demande à Énergir de déposer un document similaire à celui qui avait été
3 déposé dans le dossier R-3463-2001, soit un document qui présente des exemples concrets
4 d'application du CASEP, ainsi que la séquence méthodologique suivie pour déterminer les
5 montants d'aide financière, en indiquant notamment l'apport financier du PRC. »

6 Pour répondre à cette demande, Énergir a produit un tableau présentant les informations de trois
7 types de client (tableau V). Pour chacun de ces cas, la rentabilité sans aide financière (étape 1),
8 la rentabilité avec aide financière sans CASEP (étape 2), ainsi que la rentabilité avec aide
9 financière et avec CASEP (étape 3) est présentée.

10 Le premier cas (client A) illustre un client dont une extension de réseau est nécessaire pour être
11 raccordé au réseau gazier (client hors réseau). Dans ce contexte, l'aide financière du CASEP est
12 déterminée au cas par cas. De plus, l'aide sert à réduire les coûts d'immobilisation et a un impact
13 à la hausse sur le taux de rendement interne (TRI) d'Énergir.

14 Le deuxième cas (client B) en est un du marché Affaires pour lequel Énergir offre une aide
15 financière qui est calibrée selon l'expertise de la force de vente et l'expérience d'Énergir.

- 1 Le troisième cas (client C) est celui d'un client Résidentiel pour lequel l'aide financière du CASEP
 2 est standardisée pour permettre une utilisation efficace auprès de la force de vente externe.
 3 Notons que pour les cas des clients B et C, le CASEP a un impact nul sur la rentabilité d'Énergir,
 4 mais permet de réduire la période de retour sur l'investissement (PRI) du client.
- 5 Il est à noter que pour ces trois cas, le respect des paramètres du programme tels que la
 6 rentabilité et le point mort tarifaire est réalisé.

Tableau IV
Cas clients

	Présence du réseau gazier		
	Hors réseau CII	Sur réseau CII	Sur réseau Résidentiel
Étape 1 rentabilité sans aide financière			
Investissement (conduite, branchement, compteur) (\$)	142 884	6 846	5 258
Contribution client (\$)	98 217		
PRC (\$)			
CASEP (\$)			
Rentabilité (Point mort tarifaire)	40	1	14,6
Rentabilité (TRI) (%)	2,69	16,65	7,95
IP	0,69	2,80	1,40
Rentabilité pour le client (PRI)	33,02	4,53	7,91
Étape 2 rentabilité avec aide financière sans CASEP			
Investissement (conduite, branchement, compteur) (\$)	142 884	6 846	5 258
Contribution client (\$)	98 217		
PRC (\$)	- \$	5 950 \$	1 200 \$
CASEP (\$)			
Rentabilité (Point mort tarifaire)	40	12,1	26,4
Rentabilité (TRI)	2,69	9,61	6,46
IP	0,69	1,60	1,17
Rentabilité pour le client (PRI)	33,02	2,26	5,62
Étape 3 rentabilité avec aide financière & CASEP			
Investissement (conduite, branchement, compteur) (\$)	142 884	6 846	5 258
Contribution client (\$)	98 217		
PRC (\$)	- \$	5 950 \$	1 200 \$
CASEP (\$)	14 900 \$	1 000 \$	1 275 \$
Rentabilité (Point mort tarifaire)	37,1	12,1	26,4
Rentabilité (TRI)	5,25	9,61	6,46
IP	1,01	1,60	1,17
Rentabilité pour le client (PRI)	28,38	1,88	3,20